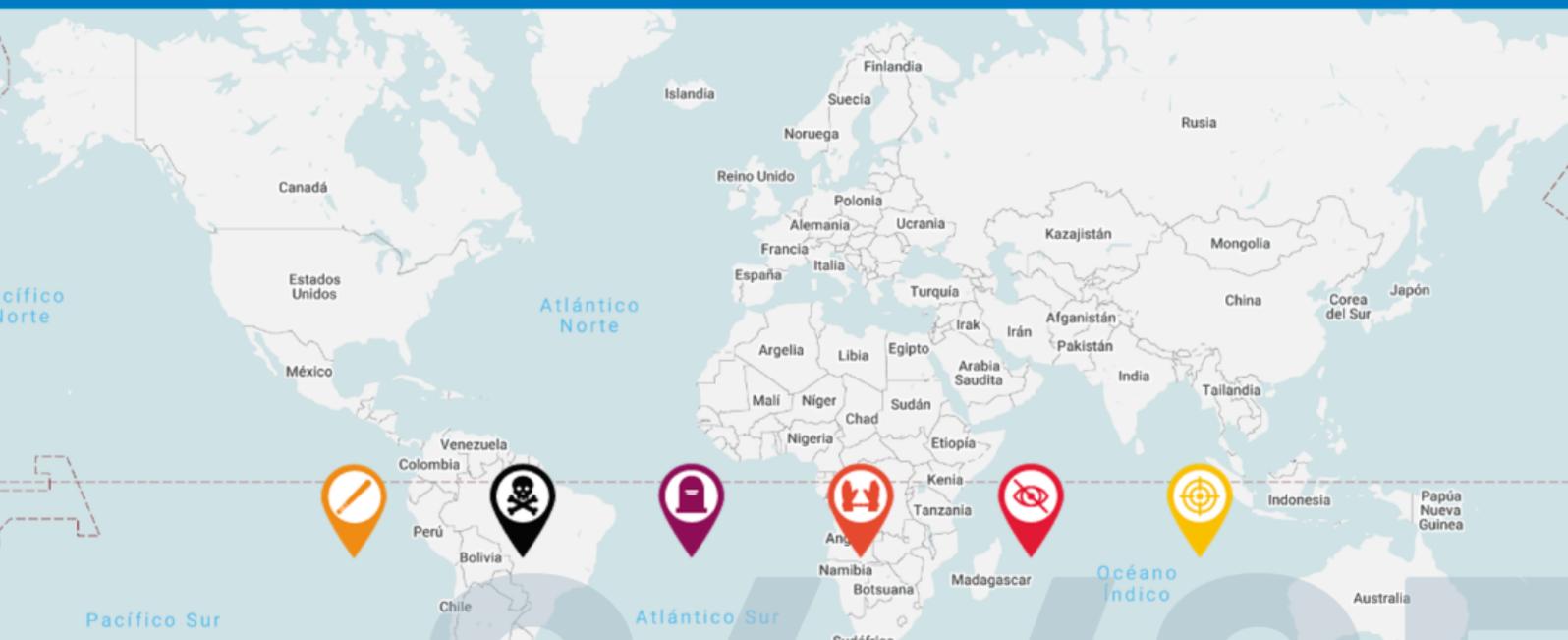


RAPPORT D'ACTIVITE DE L'OIAD



24/25

MEMBRES ACTIFS DE L'OIAD : 42

ALLEMAGNE

- Barreau de Hamm
- Barreau de Cologne

BELGIQUE

- Barreau de Bruxelles (Belgique)

CAMEROUN

- Barreau de Cameroun

ESPAGNE

- Consejo General de la Abogacía Española
- Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona
- Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia
- Ilustre Colegio de la Abogacía de Madrid
- Ilustre Colegio de Abogados de Talavera
- Muy Ilustre Colegio de Abogados de Pamplona

FRANCE

- Conseil National des Barreaux (CNB)
- Barreau d'Aix-en-Provence
- Barreau des Hauts de Seine
- Barreau de Lille
- Barreau de Lyon
- Barreau de Marseille
- Barreau de Nantes
- Barreau de Nice
- Barreau de Paris
- Barreau de Rouen
- Barreau de Strasbourg
- Barreau de Tours

ITALIE

- Consiglio Nazionale Forense (CNF)
- Ordine degli avvocati di Bologna
- Ordine degli avvocati di Brescia
- Ordine degli avvocati di Messina
- Ordine degli avvocati di Milano
- Ordine degli avvocati di Modena
- Ordine degli avvocati di Monza
- Ordine degli avvocati di Napoli
- Ordine degli avvocati di Padova
- Ordine degli avvocati di Patti
- Ordine degli avvocati di Roma
- Ordine degli avvocati di Rovereto
- Ordine degli avvocati di Torino
- Ordine degli avvocati di Verona
- Ordine degli avvocati di Vicenza

MEXIQUE

- Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Barreau du Lualaba

SUISSE

- Barreau de Genève
- Barreau de Neuchâtel

TURQUIE

- Barreau de Diyarbakir

MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OIAD : 20

- Avocats Européens démocrates
- ASF France
- China Human Rights Lawyers Concern Group
- Conférence des bâtonniers
- CCBE
- Défense sans Frontières - Avocats Solidaires
- Endangered Lawyers - Avvocati Minacciati
- FNUJA
- IDHBP
- Lawyers for Lawyers
- SAF
- UJA Aix en Provence

- The Arrested Lawyers initiative
- Union des Jeunes Avocats de Marseille
- Berliner Anwaltsverein e.V
- Association des juristes progressistes de Genève
- Union Internationale des Avocats (UIA)
- Afghanistan Independent Bar Association in Exile (AIBAE)
- Asociación de Abogadas y Abogados, Jueces y Fiscales de Derechos Humanos de América Latina y el Caribe (AJUFIDH)
- Frontline Lawyers Association



EDITO DU PRÉSIDENT

« Après une année de présidence espagnole, l'Observatoire international des avocats en danger a continué de consolider sa position de référence internationale en matière de protection de la profession d'avocat menacée, en réaffirmant son engagement pour la défense de l'exercice libre et indépendant de la profession d'avocat dans des contextes à risque.

Des progrès substantiels ont été réalisés au cours de l'année écoulée, notamment **l'approbation de la Convention européenne pour la protection de la profession d'avocat au sein du Conseil de l'Europe**, un instrument clé qui renforce les garanties institutionnelles pour l'exercice du droit en Europe et dans le monde, puisqu'elle est ouverte à la ratification non seulement des 46 États membres du Conseil de l'Europe, mais aussi des pays qui souhaitent l'incorporer dans leur acquis législatif.

Dans le domaine de la formation et du soutien, l'OIAD a organisé un **atelier de formation sur les soins psychosociaux en mars, à Madrid**, dans le but de fournir aux professionnels du droit des outils pour faire face aux séquelles du travail dans des environnements hostiles.



De même, **l'identité visuelle des supports de communication de l'Observatoire a été renouvelée** grâce à la mise en place d'un nouveau kit graphique qui renforce son image institutionnelle et sa capacité de plaidoyer.

Sur le terrain, l'OIAD a participé activement à la **VIIIe Caravane internationale des juristes en Colombie**, une mission de vérification qui a permis de documenter les attaques systématiques contre la profession juridique et les menaces contre l'État de droit dans ce pays. Il a également **présenté à la Cour pénale internationale le rapport de la mission sur les attaques contre la profession juridique aux Philippines**, donnant ainsi de la visibilité à la situation critique des opérateurs juridiques dans ce contexte.

Enfin, l'Observatoire a élargi son réseau de membres avec l'incorporation de **l'Association des avocats, juristes, juges et procureurs des droits de l'homme d'Amérique latine et des Caraïbes (AJUFIDH) et de l'Association du barreau afghan en exil (AIBAIE)**, renforçant ainsi sa représentativité internationale et réaffirmant son engagement pour la défense de la profession juridique dans des contextes de grande vulnérabilité à l'échelle mondiale.

Fort de ces avancées, l'Observatoire international des avocats en danger réitère son engagement sans faille à œuvrer pour la protection des avocats en danger, en renforçant son action en faveur des droits humains et de l'État de droit partout dans le monde. Je souhaite à la prochaine présidence beaucoup de succès dans la poursuite de cette mission essentielle. »

Salvador González - Président de l'OIAD



PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER

L'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD) est une initiative du Conseil national des barreaux (France), du Barreau de Paris (France), du Consejo General de la Abogacía Española (Espagne) et du Consiglio Nazionale Forense (Italie).

Lancé le 21 avril 2016, l'OIAD a pour objet de défendre les avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur profession et de dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense.

L'OIAD a pour ambition de s'articuler dans le paysage des mécanismes de protection des avocats en général et des avocats défenseurs des droits humains en particulier, en complétant les dispositifs existants et en travaillant en étroite collaboration avec les réseaux établis.

En rassemblant un maximum de Barreaux et d'organisations, l'OIAD se pose comme un acteur essentiel, d'envergure internationale, de la défense des avocats en danger.

METHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE :

L'Observatoire continue de renforcer ses capacités d'action à l'aide des guides internes de bonnes pratiques élaborés pour vérifier les informations et les demandes particulières, afin de garantir une réponse optimale aux besoins des avocats en quête de visibilité et de soutien. Ces guides visent à faciliter la mise en œuvre de l'action de l'OIAD à différents stades, notamment pour :



Vérifier

- La compétence spéciale de l'OIAD: statut d'avocat de la personne menacée
- L'existence et l'actualité du danger

2

Évaluer la gravité du danger

Selon les critères relatifs à la situation de l'avocat : entraves à l'exercice de la profession, suspension de l'exercice professionnel, atteinte à l'intégrité physique et morale, menaces de mort, détention, condamnation à la peine de mort, etc.

3

Mettre en œuvre les moyens disponibles

- Plaidoyer
 - Alerter
 - Recommander
- Missions
 - Observation de procès
 - Enquêtes
- Aides d'urgence
 - Assistance financière
 - Assistance juridique



ORGANIGRAMME DE L'OIAD

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION :

Bureau

- **Fonction** : administre l'association
- **Composition** :

MEMBRES FONDATEURS

Barreau de Paris (France)	Consejo General de la Abogacía Española (Espagne)
Conseil National des Barreaux (France)	Consiglio Nazionale Forense (Italie)

MEMBRES TOURNANTS

Barreau de Bologne (Italie)
Barreau de Rouen (France)

- **Présidence annuelle rotatoire parmi les membres fondateurs.**
- **Réunions mensuelles**

Secrétariat

- **Fonction** : assure le suivi, la coordination et l'exécution quotidienne des actions de l'OIAD
- **Composition** : 6 membres du Secrétariat qui représentent chaque membre fondateur. 2 consultant techniques
- **Réunions hebdomadaires**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Composition** :
 - Membres fondateurs et actifs (droit de vote)
 - Membres associés (voix consultative)

Qui est membre de l'OIAD ?

Au cours de la période 2024-2025, l'OIAD a eu le plaisir d'accueillir 3 nouveaux membres associés et 1 nouveau membre actif, venus renforcer la défense des confrères dans le monde entier :



- L'Union internationale des avocats (UIA)



- L'Association indépendante du Barreau d'Afghanistan en exil (AIBAIE)



- L'Association d'avocats, de juges et de procureurs des droits humains d'Amérique Latine et des Caraïbes (AJUFIDH)



- L'Ordine degli avvocati di Patti (Italie)

42 MEMBRES
ACTIFS

20 MEMBRES
ASSOCIÉS

PARTENAIRE

Dans le cadre de ses activités de recherche et de plaidoyer, l'OIAD a établi un partenariat informel avec la **Clinique doctorale des droits de l'homme Aix Global Justice**. Cette collaboration s'inscrit dans une dynamique de renforcement mutuel des compétences et des ressources en matière de défense des droits fondamentaux. Elle a notamment permis à l'OIAD de bénéficier du soutien de la Clinique dans la rédaction du rapport soumis au titre de l'Examen périodique universel (EPU) du Bélarus en avril 2025. Cette coopération a mobilisé une équipe d'étudiants encadrée par des juristes expérimentés, permettant un travail rigoureux de recherche et d'analyse juridique sur la situation des droits humains dans le pays concerné.





PARTIE 1 – PLAIDOYER & INTERPELLER

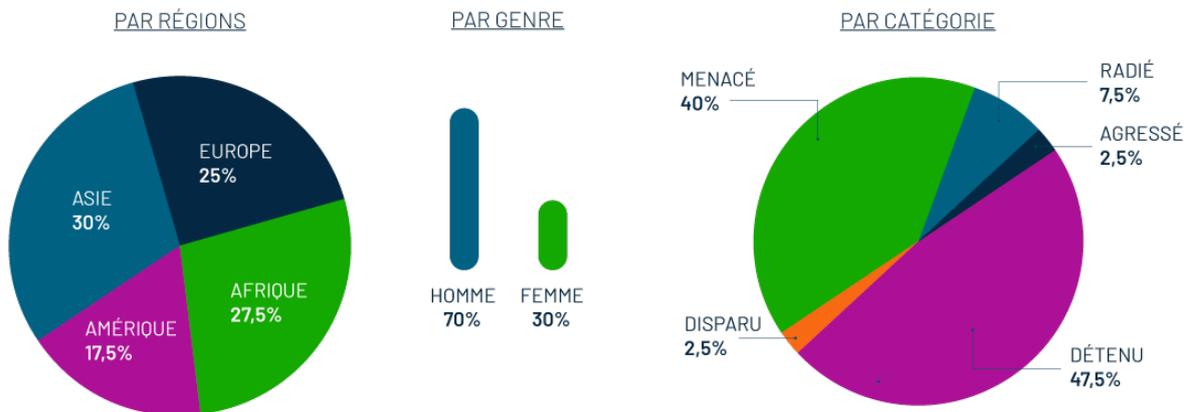
ALERTES, LETTRES ET COMMUNIQUÉS

Au cours de la période 2024/2025, l'Observatoire a communiqué sur **78 situations d'avocats en danger**, ce qui représente une **augmentation de près de 28%** par rapport à la période précédente.

Si la situation demeure préoccupante en Asie, une augmentation notable du nombre d'alertes a également été observée en Europe, Afrique et Amérique.

Aux **États-Unis, au Royaume-Uni ou en France**, plusieurs événements ont mis en lumière l'ingérence croissante du politique dans le champ judiciaire. Par le biais de mesures administratives, de pressions économiques, ou encore de campagnes de dénigrement, les gouvernements ou certains groupes influents tentent d'affaiblir ou de discréditer les avocats qui défendent des causes jugées sensibles, qu'il s'agisse de droits des minorités, de l'asile, ou de libertés fondamentales.

 **40** ALERTES DE L'O.I.A.D



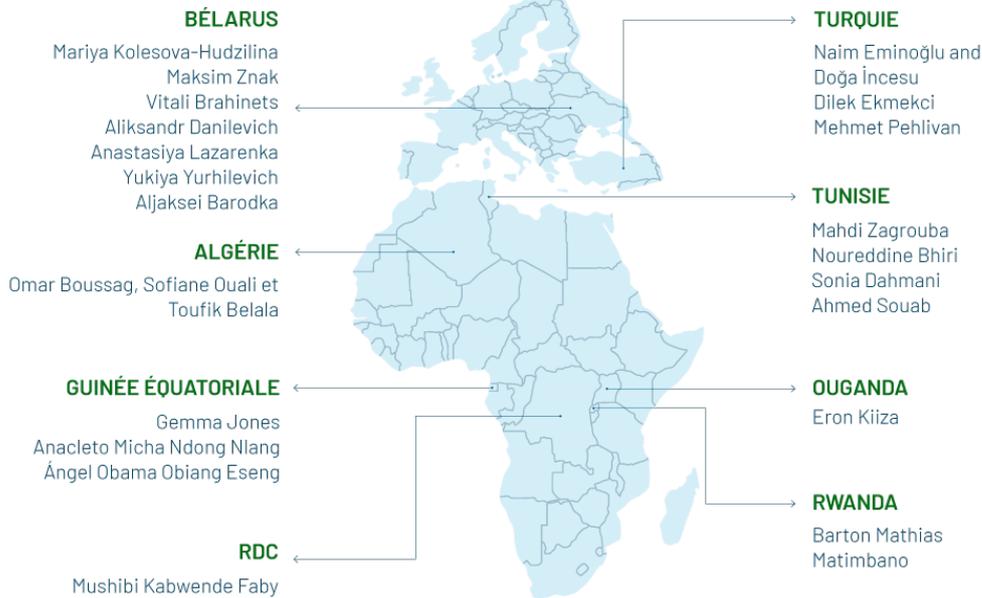
Cette instrumentalisation de la justice compromet directement l'indépendance des avocats ainsi que l'équilibre démocratique. Elle rappelle que la profession d'avocat, même en démocratie, demeure exposée à des formes de répression plus insidieuses, mais tout aussi dangereuses. Loin d'être un acquis, l'État de droit exige une vigilance constante.

Ces évolutions traduisent une extension des contextes à risque pour les avocats dans un nombre croissant de pays. De son côté, la situation au Bélarus, mise en lumière à l'occasion de la Journée mondiale de l'avocat en danger 2025, a concentré une attention particulière au cours de cette période.



CARTOGRAPHIE DES AVOCATS MENACES DE L'OIAD

EUROPE ET AFRIQUE



AMÉRIQUE



ASIE





L'OIAD POURSUIT SON ACTION AUPRÈS DES NATIONS UNIES

RAPPORTS ALTERNATIFS :

L'OIAD a présenté 3 rapports alternatifs à l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'Homme concernant les pays suivants :



Turquie



Bélarus



Iran

L'OIAD a notamment formulé des recommandations en matière de protection des avocats et de la défense des droits humains, dans le but d'améliorer la situation des professionnels du droit dans ces pays.

L'OIAD s'est également associé à l'**Institut panaméricain de droit et de technologie (IPANDETEC) pour du plaidoyer dans le cadre de la session de l'EPU sur le Nicaragua**, afin que les recommandations pour la protection des avocats soient prises en compte par les Etats.



L'Observatoire a également renforcé sa coopération avec **Margaret Satterthwaite, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats**, dans le cadre de la vérification d'informations et la coordination d'actions supplémentaires en faveur des avocats en danger. En ce sens, l'OIAD a contribué au dernier appel à contributions de la Rapporteuse en vue de sa prochaine visite au Guatemala



SAISINES DEVANT DES JURIDICTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

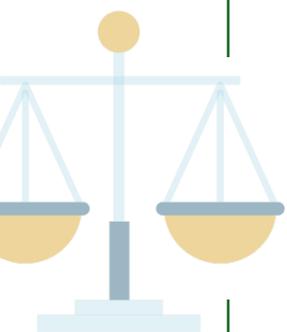
Soutien à l'action promue par des avocats colombiens exigeant qu'Álvaro Uribe Vélez rende des comptes devant la Juridiction universelle en Argentine

Le 2 décembre 2024, l'OIAD a déposé une requête à l'appui de la plainte déposée par des victimes colombiennes et des organisations non gouvernementales dans l'affaire n° 3937/2023 qui vise à établir l'éventuelle responsabilité pénale de l'ancien président colombien Álvaro Uribe Vélez dans les 6 112 cas d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées commis par des agents de l'État entre 2002 et 2008 en Colombie, une procédure activée en vertu du principe de compétence universelle par les victimes, ainsi que par les organisations qui les accompagnent.

L'Observatoire a constaté que plusieurs avocats appartenant aux organisations plaignantes, telles que le Comité de Solidaridad para los Presos Políticos (CSPP), le Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo (CAJAR) et la Corporación Jurídica Libertad (CJL) ont été victimes de stigmatisation publique et associés à des groupes subversifs, ainsi que d'interception et de surveillance sans contrôle judiciaire par des agents de l'État, de menaces de mort à leur encontre et à l'encontre de leurs familles, et de déplacements forcés.

L'émission de cette requête de soutien vise également à protéger les avocats impliqués dans cette affaire et à promouvoir l'accès à la justice.

Lire la requête de l'OIAD :



Mémoire conjoint devant la CEDH : affaire Ayşegül Çağatay Gökçe et Didem Baydar Ünsal c. Turquie

En mars 2025, l'Observatoire et six autres organisations spécialisées dans le droit international des droits humains et la protection de la profession d'avocat ont soumis un mémoire commun dans l'affaire **Ayşegül Çağatay Gökçe et Didem Baydar Ünsal c. Turquie** (Application Nos. 12804/23 and 14667/23).

Cette affaire concerne la poursuite et la condamnation d'avocats dans le cadre d'activités menées à titre professionnel et pour la défense des droits humains. Elle soulève des questions cruciales concernant non seulement les droits à la liberté d'expression et d'association, mais aussi à l'État de droit, au droit à un procès équitable et au rôle de la profession d'avocat dans une société démocratique, qui sont importantes en Turquie et dans l'ensemble de la région du Conseil de l'Europe.

Le mémoire conclut que les violations des droits de la Convention des avocats liés à l'exercice de leur profession, y compris les droits à la liberté d'expression et d'association en vertu des articles 10 et 11 de la CEDH, doivent faire l'objet d'un examen strict de nécessité et de proportionnalité, étant donné le rôle fondamental des avocats dans l'administration de la justice et leur rôle essentiel dans le maintien de l'État de droit et la protection des droits de l'homme.

Lire le mémoire conjoint :





PARTIE 2 – OBSERVER & PROPOSER

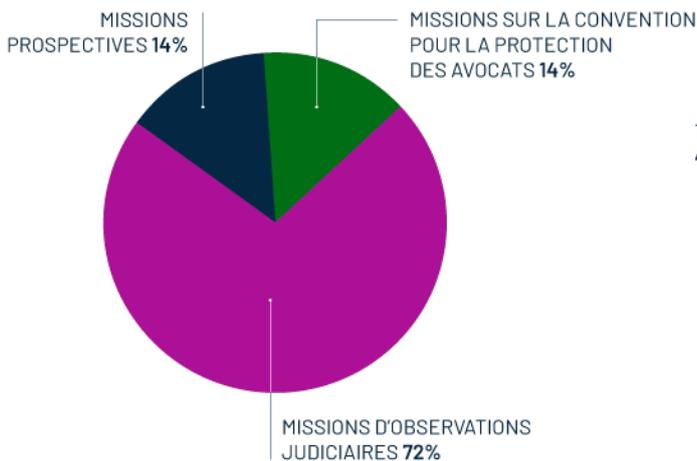


Toute participation de l'OIAD à une mission est soumise à la validation du Bureau. Les termes de référence de la mission sont par la suite rédigés et intégrés à un appel à manifestation d'intérêt, adressé à l'ensemble de nos membres afin de constituer une équipe d'observateurs.

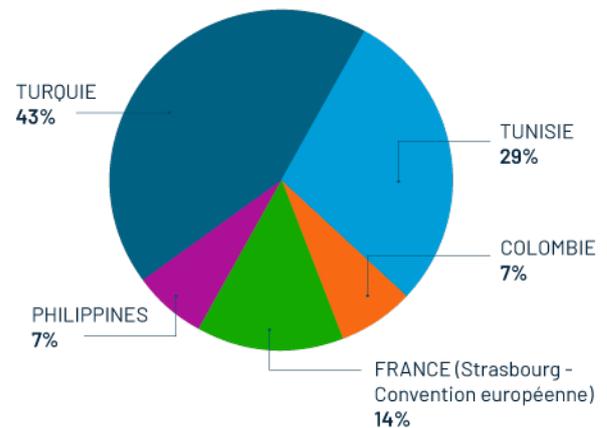
Sur la période 2024-2025, l'OIAD a mené la majorité des missions d'observation judiciaires en Tunisie et en Turquie. Celles-ci ont permis de documenter des atteintes préoccupantes aux droits de la défense et de réaffirmer l'importance de la solidarité internationale exprimée aux confrères en danger.

L'OIAD a également mené des missions prospectives en Colombie et aux Philippines, où les avocats sont confrontés à des menaces structurelles ou à une dégradation de l'État de droit. Ces missions ont permis de mieux comprendre les réalités locales, d'identifier les besoins spécifiques des professionnels du droit, et de construire des actions de soutien ciblées et adaptées.

PAR CATÉGORIE



PAR PAYS



MISSIONS D'OBSERVATION

TUNISIE : SONIA DAHMANI

L'Observatoire s'est fortement mobilisé pour soutenir la consœur Sonia Dahmani suite à sa violente arrestation à la maison de l'avocat de Tunis, le 11 mai 2024.

L'avocate a été violemment arrêtée au siège du Barreau de Tunis par des hommes cagoulés non identifiés, en exécution d'un mandat d'arrêt émis après son refus de comparaître devant un juge sans avoir eu accès à son dossier ni à la raison de sa





convocation. Cette arrestation est liée à ses prises de parole publiques, où elle a critiqué l'état de la justice tunisienne ainsi que le racisme endémique qui sévit en Tunisie, ainsi qu'ironisé sur l'attractivité du pays pour les migrants.

Cinq missions d'observation judiciaire ont eu lieu entre août 2024 et janvier 2025, alors que Me Dahmani a été condamnée à 2 ans de prison pour « diffusion de fausses nouvelles de nature à porter atteinte à la sûreté de l'État ».

 [Consulter le communiqué de presse](#)

TURQUIE : BETÜL VANGÖLÜ KOZAĞAÇLI, SEDA ŞARALDI

L'OIAD s'est rendu en Turquie pour suivre les audiences des procès des avocates Betül Vangölü Kozağaçlı et Seda Şaraldı, toutes deux membres de l'Association des avocats progressistes (ÇHD). Leur arrestation est intervenue au lendemain de l'attaque armée du 6 février 2024 contre le palais de justice de Çağlayan, utilisée comme prétexte par les autorités pour mener une vague de répression contre plusieurs avocats.



Entre octobre 2024 et mars 2025, l'OIAD a mandaté plusieurs observateurs pour assister aux audiences des procès des avocates, en solidarité avec les avocats poursuivis et pour dénoncer la criminalisation de la défense en Turquie. La libération conditionnelle de Me Şaraldı et Me Vangölü Kozağaçlı en mars 2025 a constitué une avancée, mais leur procès reste emblématique des pressions systémiques exercées sur les avocats indépendants dans le pays.

 [Consulter le dernier rapport de mission.](#)

TURQUIE : BATONNIER ET CONSEIL DE L'ORDRE D'ISTANBUL

Dans le cadre de la procédure visant la dissolution du Conseil de l'Ordre du barreau d'Istanbul, l'OIAD a déployé des missions d'observation judiciaires aux audiences prévues de mars 2025.

Suite au verdict prononcé le 21 mars 2025, l'OIAD a fermement condamné la destitution du Bâtonnier Ibrahim Kaboğlu et des membres du Conseil de l'Ordre, sur la base de prises de position publiques pourtant protégées par la liberté d'expression.

L'Observatoire a également exprimé son inquiétude face aux poursuites pénales engagées contre les membres du Conseil, dont les premières audiences sont attendues fin mai 2025. Il a immédiatement demandé leur acquittement ainsi que la libération immédiate de l'avocat Firat Epözdemir, injustement arrêté. L'OIAD continuera de suivre de près l'évolution de cette affaire.

 [Consulter le dernier rapport de mission.](#)





MISSIONS PROSPECTIVES



CARAVANA PHILIPPINA

La « Caravana Filipina » est une mission d'enquête sur les violations flagrantes des droits humains à l'encontre des professionnels du droit, notamment les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et d'autres formes de harcèlement, commises depuis 2016. Cette initiative conjointe de 10 organisations d'avocats¹ différentes examine principalement les cas d'avocats, ainsi que des juges et des procureurs et vise à renforcer leur protection.

La pertinence de cette mission a évolué en raison de l'incrimination de l'ancien président Rodrigo Duterte par le Bureau du Procureur de la CPI, qui peut utiliser le travail de terrain et les témoignages recueillis au cours de cette mission comme éléments de preuve dans la phase d'enquête préliminaire.

 Lire le rapport

CARAVANE INTERNATIONALE DES JURISTES : COLOMBIE

La **Caravane internationale des juristes** a été créée en réponse à l'appel d'avocats colombiens en danger. Seize ans plus tard, la Caravane joue toujours un rôle clé dans le suivi de la situation des avocats et des défenseurs des droits humains en Colombie tous les deux ans, avec le soutien d'organisations internationales. Cette année, la **8^{ème} délégation internationale comprenait huit organisations, dont l'OIAD, et 22 avocats d'Europe, du Canada et d'Amérique du Sud.** Au cours de cette édition, l'OIAD était représentée par Alfredo Irujo, Roland Rodriguez et Stéphane Haziza.

En 2024, la délégation s'est concentrée sur les **obstacles à l'accès à la justice, en particulier du point de vue des groupes ethniques, des paysans, du genre et des victimes.**

 [Lire le rapport](#)



¹ L'Institut de l'Etat de droit de l'Union internationale des avocats (UIA IROL), l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale des avocats (IBAHRI), l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), les Avocats pour les avocats (L4L), l'Association européenne des avocats pour la démocratie et les droits de l'homme (ELDH), l'Association européenne des juristes démocrates (AED), la Journée de la fondation de l'avocat en danger, la Law Society of England and Wales (LSEW), la New York City Bar Association et l'Associació Catalana per a la Defensa dels Drets Humans.

CONVENTION EUROPEENNE POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Depuis 2018, les experts du Comité CJ-AV se réunissent à Strasbourg en vue de l'adoption d'une Convention sur la protection de la profession d'avocat.

Après 9 réunions, auxquelles l'OIAD a pu prendre part, en qualité d'observateur, grâce à ses représentants, le [projet de Convention et son projet de rapport explicatif](#) ont été approuvés par le Comité européen de la coopération juridique. Selon les prochaines étapes, la Convention devra être adoptée par le Conseil des Ministres en 2025. Si la Convention est ouverte aux membres du Conseil de l'Europe, elle sera également ouverte à la signature d'États non-membres du Conseil, afin de protéger la profession au-delà des frontières européennes.



PARTICIPATION DE L'OIAD AU 3EME FORUM INTERNATIONAL DE L'AJUFIDH A SÃO PAULO

Suite à la récente adhésion de l'Association des avocats, juges et procureurs des droits humains d'Amérique latine et des Caraïbes (AJUFIDH) à l'OIAD en tant que membre associé, l'Observatoire a été invité à participer au Forum 3^{ème} Forum international de l'AJUFIDH, qui se s'est tenu à São Paulo, au Brésil.

Cet événement a réuni plus de 70 professionnels du droit de toute la région d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, dans le but de renforcer la défense des droits humains, de promouvoir l'État de droit et d'améliorer l'administration de la justice. Cette participation a représenté une opportunité clé pour la visibilité de l'activité de l'Observatoire, le renforcement des alliances régionales, l'identification de nouveaux cas et l'exploration de potentielles collaborations avec diverses associations et entités.

**Témoignage d'Andrea del Rocío Torres Bobadilla:**

« En tant qu'avocate de la défense, le soutien de l'OIAD pendant ces trois mois m'a permis de me renforcer émotionnellement et en matière de sécurité informatique, afin de faire face à la situation de menaces et de surveillance que je vis en Colombie. Ces derniers mois, il est devenu de plus en plus difficile pour moi d'exercer, notamment à cause des enjeux économiques qui pèsent dans les affaires que je défends. Ce type de soutien garantit que nous pouvons continuer notre travail de défenseurs des droits humains dans nos pays. C'est pourquoi je tiens à vous remercier chaleureusement pour ce que vous avez fait pour moi en m'accordant cette aide financière. »

**ASSISTANCES JURIDIQUES**

L'Observatoire assiste les avocats contraints de quitter leur pays pour des raisons de sécurité. Dans ce contexte, l'OIAD a délivré des certificats de risque attestant des raisons qui ont conduit ces professionnels à fuir leur pays d'origine. Au cours de la dernière période, quatre certificats ont été délivrés à des avocats du **Nicaragua, du Guatemala, du Soudan et de l'Afghanistan**.

L'Observatoire a également rédigé et envoyé des lettres de soutien aux autorités compétentes des pays d'accueil, dans le but de soutenir les demandes de protection internationale présentées par des avocats en danger. Il a également facilité l'orientation de ces dossiers vers des organisations partenaires et favorisé leur intégration dans des réseaux de soutien spécialisés



PARTIE 4 – FORMER & VISIBILISER

FORMATION : RETOUR SUR LE PREMIER ATELIER DE FORMATION DE L'OIAD SUR LA SECURITE ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'Observatoire a organisé son tout premier atelier de formation sur la sécurité et les risques psychosociaux à l'intention des avocats hispanophones spécialisés dans les droits humains le 13 mars 2025, au Consejo General de la Abogacía Española et retransmis sur Zoom.

La formation a été dispensée par Arancha García del Soto, psychologue sociale et docteur en sociologie, qui a partagé des outils pour renforcer l'«autosoin » et le soutien collectif parmi les professionnels du droit.

Au cours de l'atelier, la méthodologie de l'entretien « *do no harm* » avec les victimes de violations des droits humains a également été abordée. Mme García del Soto a insisté sur la nécessité d'écouter attentivement l'impact de la violence sur les victimes, d'éviter de leur faire revivre leurs traumatismes en les aidant à se concentrer sur le présent. En outre, des outils d'autogestion émotionnelle, de travail en équipe et de gestion du stress ont été discutés, dans le but de renforcer la capacité à gérer les situations critiques et de promouvoir la sécurité émotionnelle.

Cet atelier a suscité l'intérêt d'un large public, ce qui réaffirme l'engagement de l'Observatoire à continuer à renforcer ses efforts dans le domaine de la santé mentale des avocat.e.s confrontés à des situations à risque.



123 PARTICIPANTS
EN LIGNE



20 PARTICIPANTS
EN PRÉSENTIEL

ÉVÈNEMENTS :

INTERNATIONAL FAIR TRIAL DAY 2024 : PHILIPPINES

Les attaques impunies contre les avocats, les procureurs et les juges, ainsi que les campagnes de diffamation contre les professionnels du droit et des droits humains aux Philippines ont été mises en lumière lors d'un débat organisé à l'occasion de la **Journée internationale du droit à un procès équitable**.

L'événement, qui s'est déroulé le 14 juin à l'Université des Philippines à Manille, a également mis l'accent sur les lacunes de la législation antiterroriste résultant du système dit de « Red-tagging », une série de campagnes de diffamation contre les professionnels du droit sur les réseaux sociaux et dans les espaces publics.



La deuxième table ronde de la journée, animée par Gonzalo Sáenz Quilez, représentant l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), a analysé l'impact des lois antiterroristes et antidrogue sur la protection des avocats, des journalistes, de la société civile, des activistes et des autres défenseurs des droits humains.



JOURNÉE MONDIALE 2025 : CAMPAGNE SUR LE BELARUS

La Journée mondiale de l'Avocat en danger 2025 a braqué les projecteurs sur la réalité des avocats au Bélarus. Dans ce pays dirigé par un régime autoritaire, être avocat indépendant signifie prendre des risques constants pour défendre la justice et l'État de droit.



Téléchargez la brochure en cliquant sur les drapeaux :



FOCUS SUR LA SITUATION ALARMANTE DES AVOCATS AU BELARUS

Interrogée par Laurence Roques, Trésorière de l'OIAD et vice-présidente de la Commission des affaires internationales et européennes du CNB, [Natallia Matskevich, avocate biélorusse, a témoigné lors d'un entretien](#) : « Les lois concernant la profession d'avocat ont tellement changé au point que la profession a perdu son indépendance, et le Barreau est devenu un outil de répression. »



Arrestations arbitraires, exil forcé, absence d'indépendance : au Bélarus, les avocats qui défendent des militants ou des opposants politiques sont victimes de mesures répressives :

- Au moins **11 avocats** sont poursuivis pénalement ;
- **6 avocats** sont actuellement en prison ;
- **4 avocats** auraient été torturés lors de leur détention ;
- **139 avocats** au moins ont été privés de leur droit d'exercer leur profession ;
- À ce jour, **moins de 1600 avocats exercent** leur profession au Bélarus, **contre 2200 en 2021**.

Malgré ces menaces, les avocats du Bélarus continuent à défendre les droits humains et à représenter les voix u silence par le régime.



[Retrouvez la documentation de l'OIAD pour la Journée mondiale de l'avocat en danger 2025](#)

LA COMMUNAUTE JURIDIQUE MOBILISEE POUR SOUTENIR LES AVOCATS MENACES



À travers le monde, le 24 janvier a été marqué par une série d'événements engagement et leur mobilisation dans le cadre de cette journée, en organisant des manifestations, des événements, des webinaires et en publiant des communiqués dans le monde entier.



PRIX DES DROITS HUMAINS

PRIX OIAD 2024 : HOSAIN HAYDARI

La deuxième édition du Prix des droits humains de l'OIAD s'est tenue le 20 juin 2024 à la maison des avocats de Paris, lors de l'Assemblée générale 2024. Le prix OIAD 2024 a été décerné à l'avocat afghan Hosain Haydari, pour sa défense de victimes de violences sexistes du régime taliban et des droits des femmes.



« L'anarchie politique et juridique règne en Afghanistan (...) les portes des écoles et des universités sont toujours fermées aux femmes (...). Rien que d'avoir une relation avec les fondations et les institutions étrangères est considéré comme une grave infraction. (...) Il y a encore des centaines d'êtres humains qui subissent la torture l'oppression et l'injustice des talibans uniquement parce qu'ils militent pour les droits de l'Homme. » avait déclaré le lauréat, qui a collaboré avec l'OIAD pour une campagne visant à alerter sur la situation des avocats en Afghanistan alors qu'il était recherché par l'État.

Le prix de l'OIAD lui a permis d'obtenir une reconnaissance internationale bien méritée et de s'installer en Espagne avec sa famille.

Oltre le prix des droits humains décerné par l'OIAD, l'Observatoire s'efforce d'identifier des cas particuliers pour lesquels une reconnaissance internationale pourrait avoir un impact positif. Il soumet ainsi des candidatures pour divers prix des droits humains et, au cours de la dernière période, il a soumis les candidatures suivantes :

PRIX LAWYERS FOR LAWYERS : ZOLA FERREIRA BAMBI (CANDIDATURE PROPOSEE PAR L'OIAD)

L'avocat angolais Zola Ferreira Bambi, dont la candidature avait été présentée par l'OIAD pour le prix Lawyers for Lawyers 2025, a reçu cette prestigieuse distinction pour cette dernière édition. Engagé en faveur de la défense des droits fondamentaux, des droits humains et de l'État de droit en Angola, au péril de sa propre vie, Zola Ferreira Bambi est soumis à des pressions, des intimidations, des persécutions et des menaces de toutes sortes depuis plus de 10 ans.

Le prix Lawyers for Lawyers attribué à Me Ferreira Bambi contribue largement à faire connaître la situation des avocats angolais, la situation de la profession juridique en Afrique étant très peu documentée.





PRIX DES DROITS HUMAINS DU CCBE 2025 : CANDIDATURE CONJOINTE PROMUE PAR L'OIAD

Les membres fondateurs de l'OIAD ont uni leurs forces pour que les délégations espagnole, française et italienne présentent conjointement la candidature de Sonia Dahmani pour le Prix des droits de l'homme 2025 du CCBE.



Sonia Dahmani, qui fait l'objet d'au moins cinq procédures judiciaires pour délit d'opinion lors de ses interventions télévisées ou radiophoniques sur des chaînes à forte audience, est devenue un symbole de la lutte pour la liberté d'opinion des avocats. L'attribution du Prix du CCBE à Sonia Dahmani constituerait un acte crucial de reconnaissance et de solidarité, renforçant la légitimité de sa cause et de la lutte plus large pour la protection des avocats persécutés en Tunisie.

Son cas est emblématique de la répression croissante à l'encontre des professionnels du droit et de la presse, faisant d'elle un puissant symbole de résistance aux pratiques autoritaires. En lui décernant ce prix, la communauté internationale ne ferait pas qu'amplifier sa voix, mais lui offrirait également une plus grande visibilité et une meilleure protection, dissuadant ainsi d'autres représailles.

PRIX EBRU TIMTIK 2024 :

Le prix Ebru Timtik porte le nom de l'avocate turque décédée en août 2020 après 238 jours de grève de la faim pour protester contre les violations du droit à un procès équitable dans son pays. Ce prix est décerné chaque année à l'occasion de la Journée internationale du procès équitable (IFTD) à ceux qui ont fait preuve d'engagement et de sacrifice pour défendre le droit à un procès équitable. Le premier prix Ebru Timtik avait été décerné à titre posthume à Ebru Timtik elle-même.

En 2024, le prix a été décerné à NUPL (Union Nationale des Avocats du Peuple), dont fait partie l'avocate Czarina Musni, candidature soutenue par l'OIAD. La cérémonie a eu lieu à Manille (Philippines) le 14 juin 2024 et a été l'occasion de mettre en lumière les attaques impunies contre les avocats, les procureurs et les juges, ainsi que les campagnes de diffamation contre les professionnels du droit et des droits de l'homme aux Philippines



PARTIE 5 – COMMUNIQUER

RENFORCEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION :



[LinkedIn](#)



[X](#)



[Youtube](#)



[Bluesky](#)

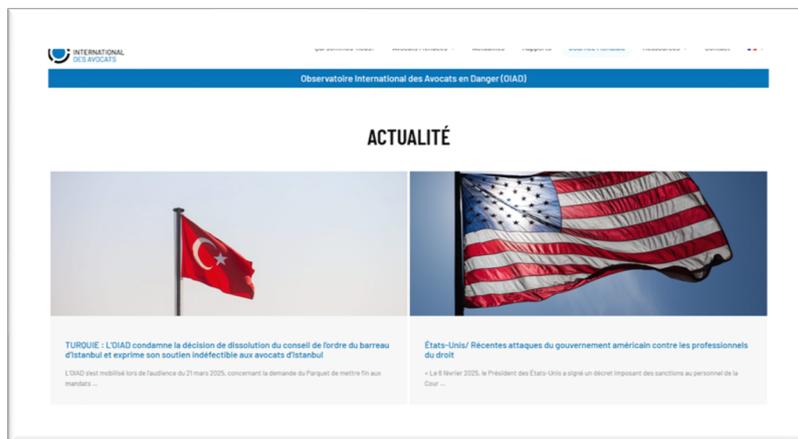
NEWSLETTER MENSUELLE

RESEAUX SOCIAUX : NOUVEAU COMPTE BLUESKY

L'OIAD a lancé son compte BlueSky pour étendre son influence sur une plateforme plus libre et respectueuse des droits humains. Tout en privilégiant progressivement BlueSky, nous maintenons notre compte sur X pour préserver notre audience existante et faciliter la transition vers cette nouvelle plateforme.

RENOUVELEMENT DU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de l'Observatoire a été lancé en mars 2025, avec une interface modernisée, une navigation plus fluide et un accès facilité à ses ressources. Cette nouvelle plateforme permet désormais aux membres d'explorer les actualités de l'OIAD, ses rapports et ses actions en faveur de la défense des droits de la profession en quelques clics !



QUELQUES CHIFFRES :

10 NEWSLETTERS
(ENTRE MAI 2024 ET AVRIL 2025)

937 ABONNÉS SUR LINKEDIN

5739 COURRIERS ENVOYÉS
NEWSLETTER (ENTRE MAI
2024 ET AVRIL 2025)

367 ABONNÉS GAGNÉS SUR
LINKEDIN (DEPUIS LE 1ER MAI 2024)

1906 ABONNÉS SUR X
(TWITTER)